



SICTREM

Syndicat Intercommunal de Collecte et
Traitements des RESidus Ménagers



RAPPORT D'ACTIVITES 2010

SOMMAIRE

- ① Mot du Président
- ② Présentation du modèle de matrice Compta coût
- ③ Présentation du Syndicat
- ④ Réunions du comité syndical
- ⑤ Compte administratif 2010
- ⑥ Les flux de déchets :
 - 5.1. Le compostage individuel
 - 5.2. Les Ordures ménagères résiduelles
 - 5.3. Le tri sélectif
 -  Bilan du tri + OM
 - 5.4. Déchèteries
 -  Bilan déchets collectés
- ⑦ Glossaire

①

Mot du Président



Madame le Préfet,
Monsieur le Président du Conseil Général,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les délégués des Communes et Communautés de Communes,

Il n'y a pas de fatalité

Voilà les propos que je tenais pour le rapport d'activités de 2008:

***« Il y a ceux qui affirment que le coût des ordures ménagères s'envole sans en donner les raisons.
Il y a ceux qui augmentent les taxes sans le dire.
Il y a ceux qui produisent davantage d'emballages sans en avoir l'air.
Et il y a ceux qui paient.***

***Pour les premiers, il suffit de savoir compter ses ouailles supplémentaires.
Pour les seconds, ils ont voté au Parlement une augmentation de la taxe généralisée sur les activités polluantes (TGAP) qui va de 8 euros la tonne en 2007 à 32 euros la tonne en 2012.
Pour les troisièmes, ils s'acquittent « généreusement » de leurs contraintes en versant une taxe à Adelphe et à Eco Emballages.
Quant aux derniers, en bout de la chaîne, ils subissent et produisent des efforts pour trier, composter et jeter le moins possible ».***

Depuis, les choses ont un peu changé. Un peu.... c'est peut-être déjà beaucoup. Pour le calcul de la redevance, « les ouailles » sont comptées à partir des derniers chiffres Insee publiés. Une base solide et durable, j'espère. Quant aux autres points, rien n'a véritablement évolué. Et pourtant, ce n'est pas faute d'avoir ménagé nos efforts. Pour preuve, nous avons prouvé qu'il est possible de gérer ce service en régie. La peur a changé de camp, la leçon est retenue. Les déchets ménagers sont une richesse; ceux qui paient l'ont aussi compris.

Jean-Pierre Pille
Président du Sictrem de Baugy

②

Présentation du modèle de matrice Compta-coût

Matrice standard de présentation des coûts du service déchets - Sictrem de Baugy

Ci-dessous, le **modèle** de matrice compta-coût du Sictrem de Baugy, les coûts présentés dans le rapport d'activité 2010 sont directement issus de cette matrice remplie (total charges - total produits pour chaque flux)

		FLUX DE DECHETS					Total	
		Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs des OM PAV			Déchèteries		
			Corps creux	Papiers / cartons	Verre			
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure						
	Fonctionnelles	Communication						
	techniques		Prévention					
			Collecte					
			Transit/transport					
			Tri/Conditionnement					
			Broyage/Compostage					
			Valorisation					
			Stockage CET2					
			Stockage CET3					
			Enlèvement/Traitement déchets dangereux					
			TOTAL CHARGES					
Produits	Industriels	Matériaux						
	Soutien	Soutien accordé par les sociétés agréées						
	Aides		Aides "reprises" aux investissements					
			Fonctionnement & communication					
		TOTAL PRODUITS						
Autres infos		TEOM						
		REOM						
		RS & assimilés						
		Contributions des collectivités						
		Montant de la TVA acquittée						

③

Présentation du SICTREM

Présentation

SICTREM : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des RESidus Ménagers



Le SICTREM se compose de :

✓ 3 communautés de communes :

- La Septaine pour les communes de Savigny en septaine, Avord, Crosses, Jussy-Champagne, Farges en septaine, Nohant en Gout, Osmoy, Baugy, Saligny le vif, Villequiers, Villabon, Gron, Laverdines, Vornay et Soye en Septaine
- Les Rampennes pour les communes de Levet, Sennecay, Vorly, Ste Lunaise et Lissay-Lochy.
- Pays de Néronde pour la commune de Bengy sur Craon

✓ 4 communes :

- Sévry
- Etrechy
- Couy
- Chaumoux-Marcilly

Le SICTREM comprend 13 348 habitants.

④

Réunions du comité syndical

COMITE SYNDICAL

Les membres du comité syndical se sont réunis 6 fois dans le courant de l'année 2010 :

- 1er mars 2010 à Vorly
- 30 mars 2010 à Etréchy
- 19 avril 2010 à Avord
- 03 juin 2010 à Vornay
- 23 septembre 2010 à Bengy/Craon
- 07 décembre 2010 à Saligny le Vif

Voici les principales décisions :

1^{er} mars 2010

- Avenant pour reprise des contrats du Grocochom

Suite à la dissolution du GRO.CO.CHOM et à la délégation de la compétence au Sictrem pour les communes de la CDC des Rampennes, Soye-en-Septaine et Vornay, il convient de prévoir le transfert partiel des contrats du GRO.CO.CHOM.

Après échange avec les différentes parties (GRO.CO.CHOM et Bourges+), la répartition se fera au nombre d'habitants et aux fréquences de collecte.

- Collecte et transport des ordures ménagères avec la société ISS Environnement jusqu'au 30 juin 2010 : transfert de 20.8 % au Sictrem.

- Traitement des ordures ménagères avec la société VEOLIA jusqu'au 30 juin 2010 : transfert de 20.8 % au Sictrem.

- Evacuation et/ou traitement de certains déchets collectés en déchèterie et des emballages ménagers sauf le verre, avec la société SITA CENTRE OUEST jusqu'au 30 juin 2010 : transfert de 22.2 % (sachant que St Caprais et Villeneuve/Cher ont résilié ce contrat) pour les emballages et transfert des charges de la déchèterie de Lvet au Sictrem.

- Redevance artisan

Les artisans commerçants sont exonérés de la redevance artisan lorsqu'ils fournissent une attestation de traitement de leurs déchets. Quand une activité artisanale et / ou commerciale a la même adresse que l'habitation principale, il n'existe qu'un seul point de collecte.

Considérant cet élément, il est judicieux de revoir la redevance pour ces activités artisanales et / ou commerciales : exonération de la partie collecte (50 % du total) du montant de la redevance annuelle.

- Commission d'appel d'offres

Au vu de la dissolution de la Communauté de Communes de la Balgycienne, il est nécessaire de remplacer le délégué titulaire et le délégué suppléant appartenant à celle-ci. Sont donc désignés : M. BAROT Jean-François, titulaire et M. DAUDON Philippe, suppléant.

- Validation du règlement intérieur de sécurité.

- Convention entre l'agglomération BOURGES PLUS ET LE SICTREM

Suite à la dissolution du GRO.CO.CHOM, les habitants de Soye en Septaine et Vornay sont plus près de la déchèterie de St Just (appartenant à Bourges Plus) et les habitants d'Arçay plus près de celle de Lvet. Afin d'autoriser les habitants à utiliser la déchèterie la plus près, il convient d'établir une convention avec l'agglomération Bourges Plus.

- Augmentation du temps d'ouverture de la déchèterie de Levet : + 2 heures le samedi à partir du 1^{er} juillet 2010

30 mars 2010

- Compte administratif 2009
- Affectation du résultat
- Compte de gestion 2009
- Budget 2010

- Règlement des déchèteries

Depuis l'adhésion de la CDC des Rampennes au Sictrem et de ce fait, la reprise de la déchèterie de Levet, il y a lieu de modifier le règlement des déchèteries et du site de dépôt des gravats en intégrant les heures d'ouverture de cette nouvelle déchèterie.

- Plan de financement

Le Sictrem a le projet d'organiser une action à culture scientifique et technique intitulée « Où sont passés nos déchets » conduite par la FRMJC Région Centre. Cette exposition est prévue à la salle des fêtes de Levet. Elle accueillera un public scolaire en journée et sera ouverte à tout public en soirée et le week-end.

Le plan de financement prévu est le suivant :

- Pays de Bourges (30 %) : 688.50 €
 - Adelphe (50 %) : 1 147.50 €
 - Sictrem (20 %) : 459 €
- soit un total de 2 295 €

- Points d'apport volontaire

- A Laverdines, il y a toujours des dépôts sauvages au pied des colonnes. Le syndicat fournira à la commune des panneaux où il est mentionné un article du code pénal interdisant cette façon de faire sous peine de contravention.

- A Vornay et Etréchy : une colonne dans chaque commune est à remplacer. Le nécessaire est en cours.

- A Savigny en Septaine, tous les terrains du nouveau lotissement sont vendus et la dalle béton du point d'apport volontaire peut être envisagée.

19 avril 2010

- Collecte des ordures ménagères

La commission d'appel d'offre a déclaré le marché de « location-maintenance d'un camion benne à ordures ménagères » sans suite.

Le marché de collecte en porte à porte des ordures ménagères arrive à échéance au 30 juin 2010. Suite à la décision de ne pas passer la collecte en régie, il est donc nécessaire de relancer une consultation pour ce marché. Un règlement de consultation a été établi pour la passation de ces marchés fixant les différentes modalités (notamment mode d'évolution, durée, critères de pondération...).

La publicité de ces marchés sera faite courant avril et seront à présenter avant le 02 juin 2010 à 16 h.

- Plan de financement des composteurs

Le syndicat a projeté de poursuivre le projet de compostage individuel. Le coût est estimé à :

- achat de 400 composteurs et bio seaux : 24 000 € HT

Le plan de financement est le suivant :

- Conseil Général (25 %) 6 000 €
- Ademe (20 %) : 4 800 €
- Fonds propres Sictrem : 13 200 €

sous réserve de l'accord des différents financeurs. Dans le cas contraire, le Sictrem s'engage à prendre en charge la différence.

- Gardiennage déchèteries Avord et Levet

Le gardien titulaire de la déchèterie de Levet est en arrêt maladie. La médecine du travail l'a déclaré inapte. De plus, il sera en retraite fin octobre. Aussi, il est nécessaire de prévoir son remplacement. Après avoir pris contact avec Pôle Emploi, nous allons mettre en place deux contrats d'accompagnement dans l'emploi aidés, à 90 % (1 contrat pour le poste d'Avord le vendredi après midi, le samedi et le remplacement des gardiens de Baugy et Levet et un contrat pour le poste de Levet).

03 juin 2010

- Marché de collecte du résiduel d'ordures ménagères

Monsieur le Président expose qu'une procédure d'appel d'offres a été mise en place pour le renouvellement du marché de collecte en porte à porte du résiduel d'ordures ménagères. La commission d'appel d'offres a attribué ce marché à la société ISS Environnement pour un montant prévisionnel de 1 219 553.68 € pour une durée de 4 ans 1/2. Il y aura 6 tournées sur 4 jours, donc deux secteurs seront collectés le mardi et le mercredi. La tournée des Rampennes sera vidée directement à Orval, ce qui diminuera le nombre de vidages au quai de Farges en Septaine.

- Instauration d'un régime indemnitaire à compter du 03 juin 2010 :

- indemnité spécifique de service
- indemnité d'administration et de technicité

- Adhésion au régime général pour le personnel non statutaire (ASSEDIC)

- Actif / passif du GRO.CO.CHOM

Pour faire suite à la demande du GRO.CO.CHOM en vu du vote du compte administratif et de la répartition de l'actif et du passif, le Sictrem approuve le tableau communiqué aux modifications près :

- un conteneur « verre » de Vorly doit être transféré à Vorly et mis à la disposition du Sictrem au lieu de Bourges Plus. Il en est de même pour les deux conteneurs « papiers » de Vornay et Lissay Lochy.
- Pour la benne de 3.5 m³ où il est indiqué « mis à disposition du Sictrem », elle a finalement été reprise par la commune de la Chapelle St Ursin.
- Uniquement deux bennes de 30 m³ ont été transférées au Sictrem alors qu'il en était prévu 6.

- La taxe communale nous a été facturée par Véolia par rapport aux déchets des Rampennes qui sont traités à Saint Palais. La commune de St Palais a institué en 2007 une taxe communale par rapport à l'enfouissement. L'exploitant paye cette taxe et nous la répercute. Il n'y a eu aucun avenant. Donc après plusieurs échanges de courrier, nous avons payé les factures rectifiées par nous-mêmes.

- Présentation du mémo tri qui sera distribué à tous les foyers d'ici la fin de l'année

- Festival des Moosh

Une subvention a été demandée au Syndicat pour l'obtention de verres réutilisables pour le festival à Villequiers au mois de septembre. Suite à cette demande une réflexion est en cours pour que le syndicat achète directement ces verres avec un message de communication propre au Sictrem et qui resteraient sa propriété. Nous pourrions mettre ces verres à disposition des associations pour certaines manifestations.

23 septembre 2010

- Présentation du rapport d'activités 2009

- Création d'une commission de travail sur la redevance artisan : uniformisation de la méthode de calcul entre les communes facturées par le syndicat et les trois communautés de communes (CDC des Rampennes, CDC de la Septaine et CDC du Pays de Nérondes pour Bengy/Craon)

- Plan de financement des composteurs (annule et remplace plan de financement précédent)

L'Ademe est sur une nouvelle démarche et nous incite à plus communiquer sur le compostage, la méthode et la manière de fabriquer du compost. Le syndicat a projeté de poursuivre le projet de compostage individuel sur 3 ans. Le coût du projet est estimé à :

- achat de 400 composteurs : 24 000 € HT

- achat de 800 bio seau : 2 000 € HT

- communication : 13 600 € HT

Plan de financement :

- Ademe (50 % sur le matériel et la communication) : 19 800 €

- Conseil Général du Cher (25 % sur le matériel) : 6 500 €

- Fonds propres Sictrem : 13 300 €

Sous réserve de l'accord des différents financeurs. Dans le cas contraire, le Sictrem s'engage à prendre en charge la différence.

- Un contrat d'accompagnement emploi sera renouvelé. Par contre, il convient de créer un nouveau contrat d'accompagnement emploi pour remplacer le deuxième, non renouvelé.

- Monsieur le Président donne lecture du courrier envoyé par la mairie de Saligny le Vif et informe les membres du comité que le portail sera remplacé avant le 31 décembre 2010 (date de fin de notre convention passée avec la commune)

- Le Sictrem a fait l'acquisition de gobelets réutilisables pouvant être mis à la disposition des associations, mairies, organisateurs de manifestations... en contrepartie de la signature d'une convention.

- Cinq à six palettes filmées d'écrans d'ordinateurs n'ayant pu être acheminées au Burkina Faso ont été amenées en déchèterie d'Avord. Elles ont été évacuées par le flux DEEE. Monsieur le Président propose que la recette soit remise à l'association du Burkina Faso.

07 décembre 2010

- Il est convenu d'utiliser les derniers chiffres INSEE parus (sans les compter à part) et d'ajouter un équivalent habitant pour les établissements spéciaux (supermarchés, maisons de retraite, collèges...)

- Délibération des sommes demandées à la CDC La Septaine (723 619.52 €), à la CDC du Pays de Nérondes (49 220.27 €) et à la CDC des Rampennes (168 025.42 €)

- Montant de la redevance par type de foyer : 1 personne : 98.65 € ; 2 personnes : 131.35 € ; 3 personnes : 164.05 € ; 4 personnes : 180.40 € ; 5 personnes et + : 196.75 € ; résidence secondaire, poste, gîte : 131.35 € ; salle privée : 222.92 € ; restaurant : 262.16 € ; entreprise / commerce / artisan indépendant : 131.35 € ; entreprise / commerce / artisan indépendant (même adresse) : 65.95 €

- Renouvellement de divers contrats arrivant à échéance : maintenance du logiciel « Coloris », déchets médicaux (GIP)

- Attribution d'indemnité au receveur municipal

- Redevance artisan / commerçant / entreprise

Les déchets des artisans liés à leur activité professionnelle (déchets de chantier exclus) collectés en porte à porte et/ou déposés dans les colonnes des points d'apport volontaire (PAV) sont soumis à une redevance (REOM) justifiée de la manière suivante :

- collecte et traitement en porte à porte
- utilisation des PAV

A compter du 1^{er} janvier 2011, l'artisan/commerçant/entreprise dont le siège social est dans le périmètre du Sictrem, bénéficiera d'un forfait de 5 m³ gratuit (hors déchets dangereux DMS) pour le dépôt de ses déchets de chantier en déchèterie.

Si l'adresse de l'artisan est la même que celle de son foyer, la partie collecte de la REOM artisan sera exonérée.

Si l'artisan atteste avec factures à l'appui, du traitement de « ses déchets ménagers assimilés » via une ou des filières appropriées, il est exonéré de la REOM artisan

- La commune de Saligny le Vif ne souhaite pas renouveler la convention de mise à disposition du terrain du CET 3 à Vizy.

- Travaux au quai de transfert de Farges en Septaine au printemps : réfection des butées en béton, bavettes, colmatage des trous.

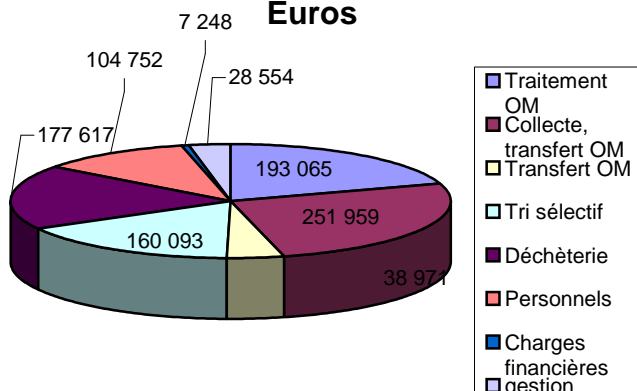
- Le prestataire de collecte des ordures ménagères en porte à porte a la consigne de ne pas ramasser les déchets n'entrant pas dans ce flux. Pour expliquer ce refus, il mettra un mot dans les boîtes aux lettres.

⑤

Compte administratif 2010

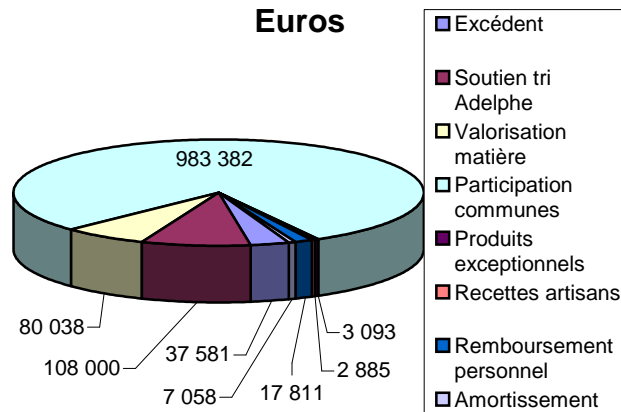
Compte administratif 2010

Dépenses de fonctionnement en Euros



Total : 977 863 €

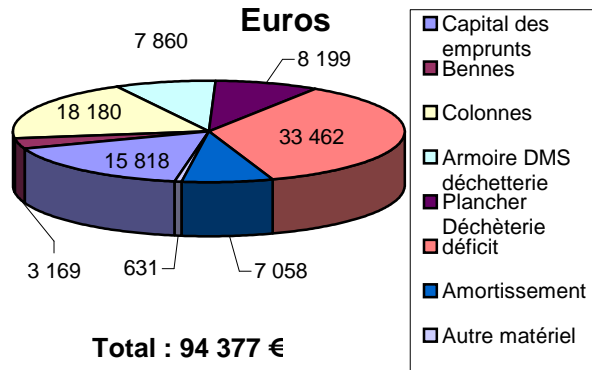
Recettes de fonctionnement en Euros



Total : 1 239 848 €

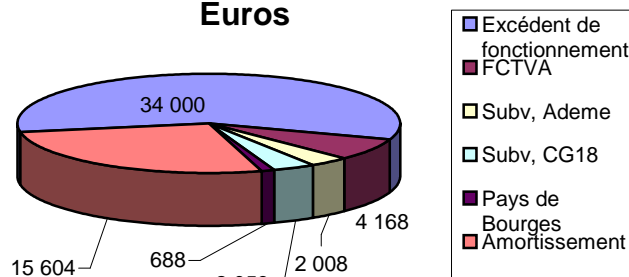
Résultat fonctionnement : 261 985 €

Dépenses d'investissement en Euros



Total : 94 377 €

Recettes d'investissement en Euros



Total : 58 527 €

Résultat investissement : - 35 850 €

Reste à réaliser : 7 660 €

Résultat de l'exercice 2010 : 218 475 €

⑥

Les flux de déchets

6.1

Le compostage individuel

Le compostage individuel

Communes	Poulation	Nb résidences principales	Nb résidences secondaires	Nb de composteur distribué	% de résidences totales équipées
Avord	2 602	908	17	308	33,30
Baugy	1 269	542	19	208	37,08
Bengy sur Craon	663	260	36	100	33,78
Chaumoux-Marcilly	103	45	17	9	14,52
Couy	367	157	47	30	14,71
Crosses	310	125	9	55	41,04
Etrechy	421	187	35	71	31,98
Farges en Septaine	916	302	24	128	39,26
Gron	448	174	49	53	23,77
Jussy Champagne	224	98	5	34	33,01
Laverdines	47	16	7	2	8,70
Levet	1 319	541	22	169	30,02
Lissay-Lochy	202	77	0	26	33,77
Nohant en Gout	548	154	3	47	29,94
Osmoy	189	64	1	25	38,46
Sainte Lunaise	23	9	5	2	14,29
Saligny le vif	159	70	20	31	34,44
Savigny en Septaine	666	254	8	89	33,97
Sennecay	431	156	0	61	39,10
Sevry	71	31	12	6	13,95
Soye en Septaine	565	214	1	66	30,70
Villabon	535	213	19	73	31,47
Villequiers	516	217	60	49	17,69
Vorly	242	111	3	17	14,91
Vornay	512	190	18	50	24,04
TOTAL	13 348	5 115	437	1 709	30,78

En 2010, le Sictrem n'a pas pu réaliser d'investissement de composteurs (attente des aides Ademe), peu de nouveaux foyers (17) ont pu être équipés. Néanmoins, 100 foyers sont sur liste d'attente pour bénéficier d'un composteur,

6.2

Les ordures ménagères résiduelles

Ordures ménagères

Coûts issus de la matrice Compta-coût 2010 colonne 1

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées une fois par semaine en porte à porte sur l'ensemble du Sictrem et deux fois à la Maison de retraite de Nohant en Goût. Le prestataire de collecte est la société NCI ENVIRONNEMENT jusqu'au 31 décembre 2014,

Les ordures ménagères sont acheminées au quai de transfert du SICTREM à Farges-en-Septaine et sont ensuite transportées au CET 2 d'Orval. Le marché de transport est établi avec la société Mempontel et celui de traitement au CET avec la société SITA Centre Ouest jusqu'au 31 décembre 2014,

Mois	2009	2010
	OM	OM
	Quantité tonne	Quantité tonne
Janvier	175,5	209,0
Février	147,4	198,6
Mars	193,4	239,9
Avril	167,9	232,9
Mai	175,6	215,8
Juin	182,4	232,4
Juillet	189,7	227,6
Août	189,7	237,7
Septembre	189,7	250,7
Octobre	191,6	230,8
Novembre	191,6	221,7
Décembre	191,6	248,0
TOTAL	2 186,10	2 745,23
TOTAL	218,44	205,67
kg/hab/an		

Population	13 348
Tonnage OM	2 745,23
Kg/Hab	205,67

Charges HT	Fonctionnelles		15 124,60
	techniques	collecte	252 546,10
		Transfert	38 971,20
		traitement	193 065,20
		prévention	6 022,40
Produits	Aides	7 039,60	

Coût total € HT	498 689,90
Coût total € TTC	521 782,40
Coût total €/tonne	190,07



Diminution de la quantité d'ordures ménagères collectée de 13 Kg par habitant en 2010 par rapport à 2009;

Coût : **190,07 € TTC/tonne**

6.3

Le tri sélectif

TRI SELECTIF 2010

verre	acier	alu	EMR	ELA	PET Foncé	Pet Clair	PeHD	JRM	Refus	Total
-------	-------	-----	-----	-----	-----------	-----------	------	-----	-------	-------

Stock fin décembre 2009

-0,725	0,239	6,439	1,058	0,092	-0,003	-0,027	4,701	-1,096	10,68
--------	-------	-------	-------	-------	--------	--------	-------	--------	-------

	Tonnage collecté facturé			Total
	Vert	Bleu	Jaune	
Janvier	35,82	29,12	10,60	75,54
Février	53,44	27,64	10,37	91,45
Mars	32,59	33,56	12,42	78,57
Avril	41,10	33,27	12,02	86,39
Mai	44,89	31,67	13,00	89,56
Juin	53,94	29,85	11,60	95,39
Juillet	52,35	37,38	12,90	102,63
Août	52,35	36,36	12,66	101,37
Septembre	52,34	34,14	11,63	98,11
Octobre	38,45	29,96	10,16	78,57
Novembre	32,20	33,86	13,08	79,14
Décembre	48,74	30,87	12,99	92,60
Total	538,21	387,68	143,43	1 069,32

Tonnage produit										
35,82	0,816	0,040	4,832	0,790	0,211	1,253	0,928	19,408	0,946	65,044
53,44	1,564	0,068	6,206	0,602	0,484	1,799	1,406	18,026	3,886	87,481
32,59	1,910	0,084	7,877	0,897	0,489	2,364	1,925	32,820	2,297	83,253
41,10	1,878	0,105	8,227	0,885	0,436	2,397	1,664	18,552	6,163	81,407
44,89	2,061	0,117	5,176	0,881	0,493	2,811	1,820	33,233	1,161	92,643
53,94	2,059	0,066	8,031	0,647	0,228	1,922	1,418	23,991	3,690	95,992
52,35	1,484	0,097	8,046	0,750	0,549	2,905	1,636	26,857	5,990	100,664
52,35	2,024	0,140	5,220	0,706	0,818	3,701	2,374	28,737	4,193	100,263
52,34	2,720	0,139	8,831	1,031	1,048	3,721	1,490	23,662	3,626	98,608
38,45	1,822	0,104	6,165	0,820	0,585	2,701	1,324	19,660	5,883	77,514
32,20	2,622	0,138	6,497	1,013	0,446	2,112	1,434	23,598	6,792	76,852
48,74	2,866	0,021	9,021	1,146	0,918	3,424	2,690	42,425	-4,034	107,217
538,210	23,826	1,119	84,129	10,168	6,705	31,110	20,109	310,969	40,593	1 066,938

% refus jaune issu des caractérisations	13,66%
% refus bleu issu des caractérisations	2,16%
% refus moyen total issu des caractérisations	5,26%

% refus total réel (Collecté - matière produite)/collecté	8,09%
T2 : Freinte + refus de process	2,83%

Tonnage livré										
35,82	0,023	0,296	10,890			1,442	0,661		0,633	49,765
53,44	2,369		4,260	1,621	0,579	0,989		24,520	1,124	88,902
32,59	1,177		7,090			2,193	3,449	49,640	5,137	101,276
41,10	1,256		4,746	1,961		2,352		23,764	1,984	77,163
44,89	1,515		10,248		1,181	2,260	3,316	24,540	6,624	94,574
53,94	3,369	0,211	2,336	2,426		2,895		24,780	1,246	91,203
52,35	0,944		5,144		0,847	1,998	1,820	24,500	2,739	90,342
52,35	1,135	0,406	13,062		0,928	3,961	1,730	25,180	6,773	105,525
52,34	3,114		4,880	2,422		4,428	4,338		5,043	76,565
38,45	2,143		9,440		2,015	2,777	0,925	48,960	2,565	107,275
32,20	1,612	0,399	5,104			2,682	1,331	47,020	6,046	96,394
48,74	2,801			2,534		1,273			6,568	61,916
538,210	21,458	1,312	77,200	10,964	5,550	29,250	17,570	292,904	46,482	1 040,900

Total

Stock fin décembre 2010										
0,000	1,643	0,046	13,368	0,262	1,247	1,857	2,512	22,766	-6,985	36,716

BILAN TRI SELECTIF2010

Coûts issus de la matrice Compta-coût 2010 colonnes 2, 3 et 4

Le Sictrem dispose de 48 points d'apport volontaire comprenant au minimum 3 colonnes (verre, papier/carton, emballages).
 Les marchés en cours sont établis jusqu'au 31 décembre 2014.
 La collecte du verre est effectuée par la société SORECA, et la collecte et le tri des deux autres flux sont réalisés par la société SITA Centre Ouest.

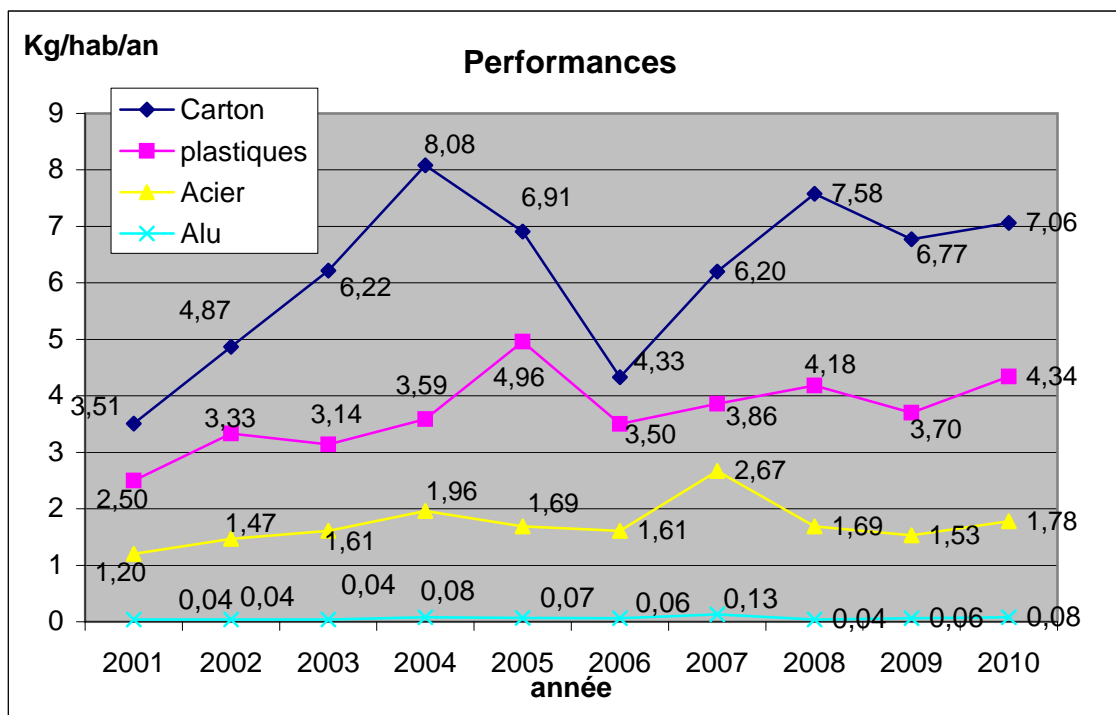
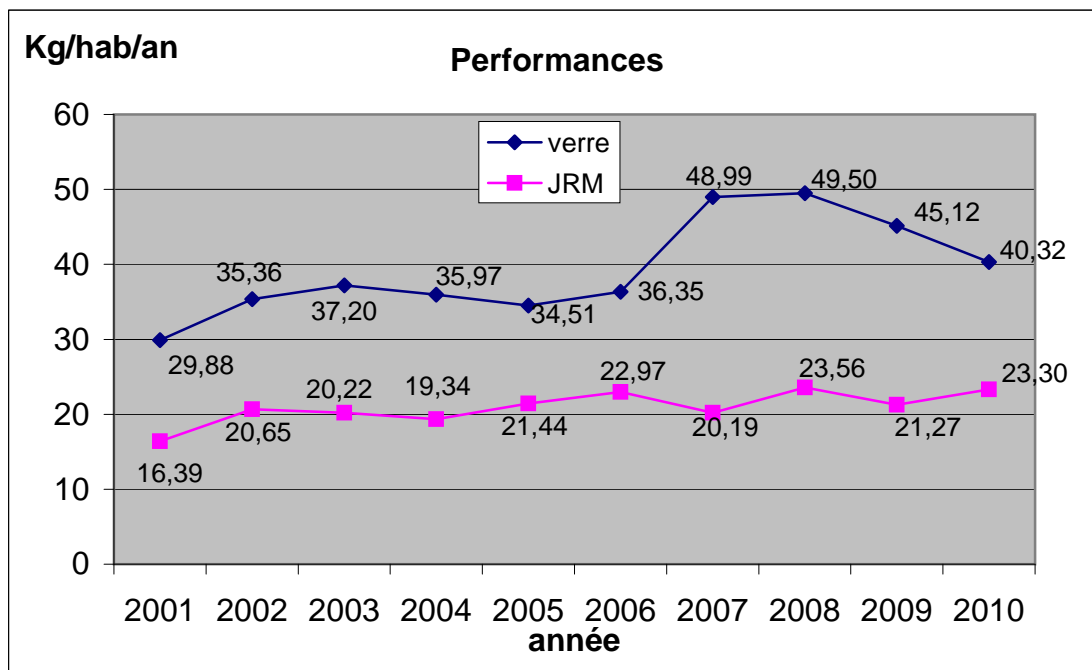
Population	13 348
Tonnage TRI Sélectif	1 069,32
Kg/Hab	80,11

Charges € HT	Fonctionnelles		32 025,00
	techniques	collecte	120 584,60
		Tri	43 736,50
		prévention	476,10
Produits	Ventes matières		58 708,70
	Soutien		73 304,80
	Aides "reprises" inves. + Com		1 960,80

Coût total € HT	62 847,90
Coût total € TTC	71 835,10
Coût total €/tonne	67,18

Le coût moyen total de 67,18 €/tonne peut paraître élevé par rapport aux années précédentes, néanmoins les charges fonctionnelles n'étaient pas comptées dans ce coût auparavant, et elles représentent environ 30€/tonne

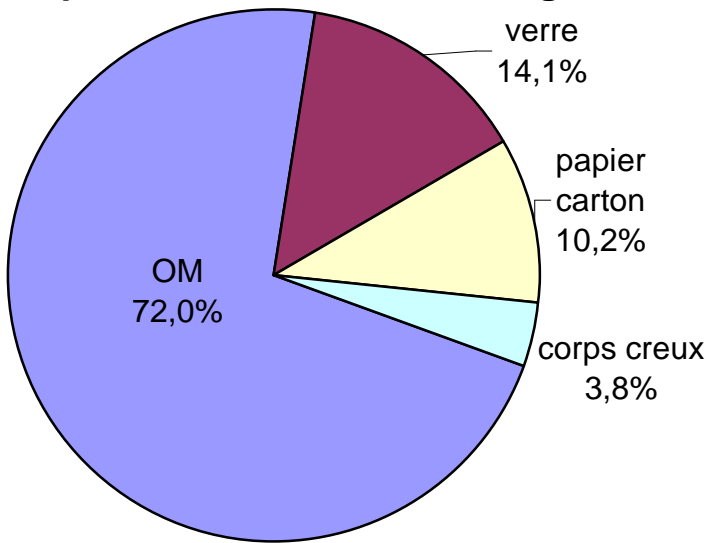
EVOLUTION DES PERFORMANCES DE TRI



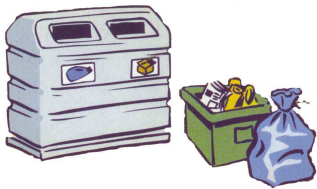
Bilan tri et OM

Bilan OM et tri sélectif

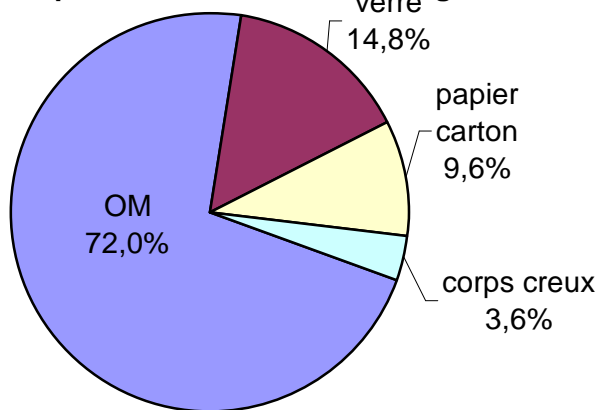
Répartition des déchets ménagers 2010



Quantité de déchets 2010 :
285,78 Kg/Hab



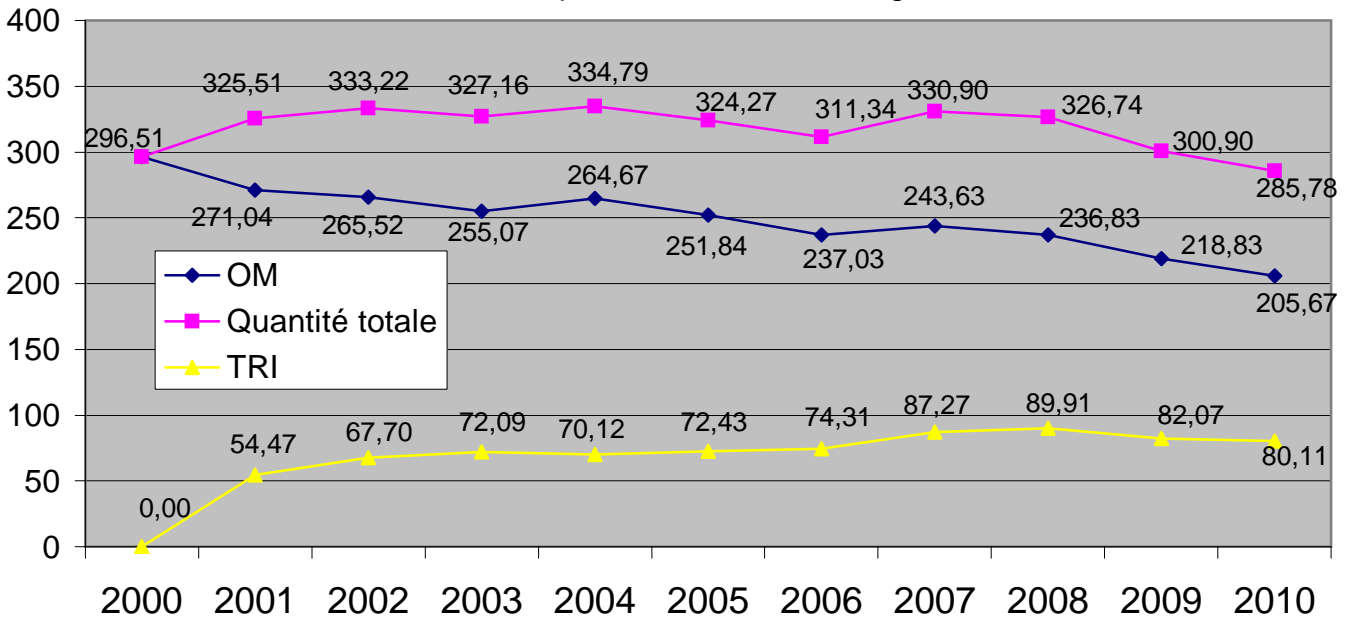
Répartition des déchets ménagers 2009



Quantité de déchets 2009 :
300,90 Kg/Hab

Kg/hab/an

Evolution de la quantité de déchet en Kg/Hab/an



6.4.

Déchèteries

DECHETERIES 2010

Coûts issus de la matrice Compta-coût 2010 colonne 5

Déchets	BAUGY		Avord		Levet		TOTAL
	Enlèvements	Quantité	Enlèvements	Quantité	Enlèvements	Quantité	Quantité totale
Cartons	24	32,54	32	39,94	31	35,64	115,76
Déchets vert	18	473,00	25	550,00	14	465,52	1 488,52
DMS	6	6,25	10	8,31	1	0,63	15,19
Ferraille	19	57,52	22	65,48	11	23,34	146,34
Gravats	25	250,00	29	290,00	16	152,06	692,06
DEEE	31	48,96	31	50,80	6	8,86	108,62
Bois	32	118,06	40	147,66	19	59,68	325,40
Tout venant	63	229,60	73	238,98	60	162,34	630,92
TOTAL	218	1 215,93	262	1 391,17	158	908,07	3 522,81 Tonnes

Cartons	Enlèvements	Quantité
Collège	3	1,26
EPIDE	2	0,98
Nohant	4	2,50
LEPPA	3	2,90
TOTAL	12	7,64

Poids moyen par benne			
Matière	Tonne		
	Baugy	Avord	Levet
Carton	1,36	1,25	1,15
Ferraille	3,03	2,98	2,12
Bois	3,69	3,69	3,14
Tout venant	3,64	3,27	2,71

En moyenne, 20% de tonnage en moins dans chaque benne à Levet (Pas de quai et chargement par l'arrière des bennes)

Population	13 348
Tonnage Déchèteries	3 522,81
Kg/Hab	263,92

Charges € HT	Fonctionnelles		27 696,90
	techniques	collecte	130 341,30
		transport	58 942,70
		Traitement	90 638,50
	prévention	2 377,00	
Produits	Ventes matières		13 549,90
	Soutien		11 740,40
	Aides		46 874,40

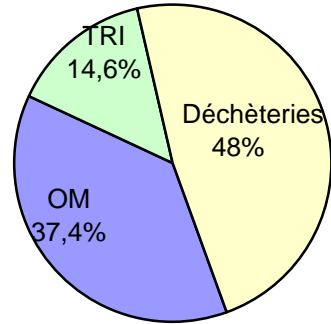
Coût total € HT	237 831,70
Coût total € TTC	251 986,70
Coût total €/tonne	71,53

Bilan déchets collectés

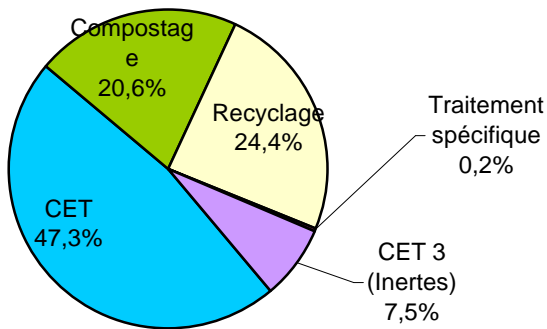
BILAN DES DECHETS COLLECTES EN 2010

	Tonnes	Kg/Hab/An
OM	2 745,23	205,67
TRI	1 069,32	80,11
Déchèterie	3 522,81	263,92
Total	7 337,36	549,70

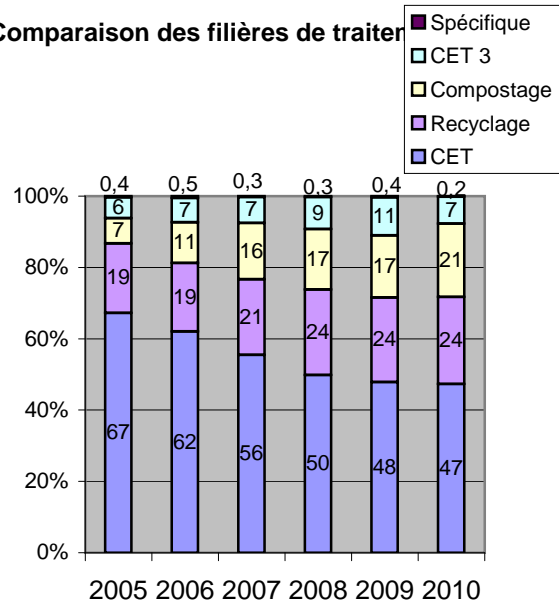
Filière de collecte des déchets



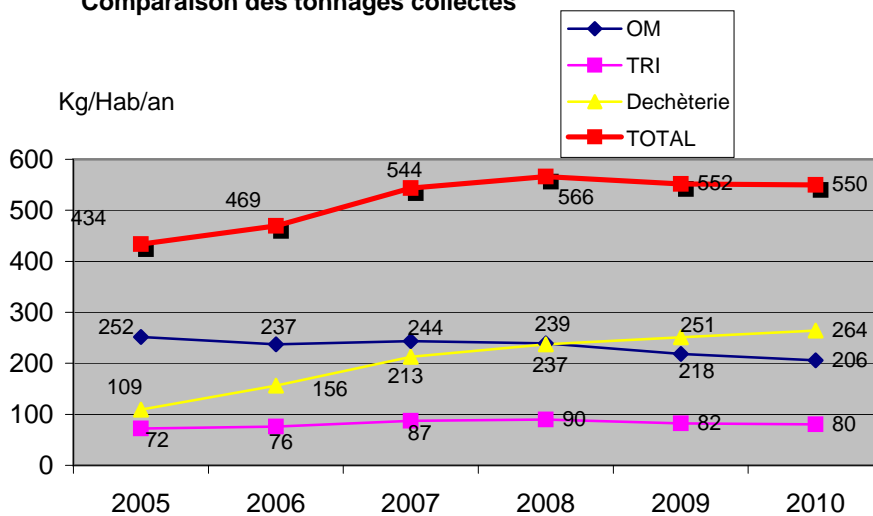
Traitement des déchets collectés



Comparaison des filières de traitement



Comparaison des tonnages collectés



7

Glossaire

Glossaire

C.E.T 2 : Centre d'Enfouissement Technique de Classe 2 (Pour déchets banals et ménagers)

CET 3 : Centre d'Enfouissement Technique de Classe 3 (Pour gravats et inertes)

D.G.E : Dotation Globale d'Equipement

D.M.S : Déchets Ménagers Spéciaux

E.L.A : Emballage pour Liquides Alimentaires

E.M.R : Emballages Menagers Recyclables autres que ELA et assimilés (= carton)

F.C.T.V.A : Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

Freinte : Perte de tonnage lors du passage des déchets sur la chaîne de tri (humidité....)

J.R.M : Journaux Revues Magazines

O.M : Ordures Ménagères

P.E.H.D : Polyéthylène Haute Densité

P.E.T : Polyéthylène Téréphtalate

Refus de process : refus liés au centre de tri (fines, erreurs des trieurs.....)